

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ
DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-DEUXIÈME ANNÉE

2014^e SÉANCE : 28 JUIN 1977

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

| | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2014) | 1 |
| Adoption de l'ordre du jour | 1 |
| Plainte du Mozambique : | |
| Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1) | 1 |

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2014^e SEANCE

Tenue à New York le mardi 28 juin 1977, à 10 h 30.

Président : M. William H. BARTON (Canada).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Allemagne, République fédérale d', Bénin, Canada, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Inde, Jamahiriya arabe libyenne, Maurice, Pakistan, Panama, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques et Venezuela.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2014)

1. Adoption de l'ordre du jour.

2. Plainte du Mozambique :

Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1).

La séance est ouverte à 10 h 55.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Plainte du Mozambique :

Lettre, en date du 22 juin 1977, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/12350 et Add.1)

1. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : J'ai reçu une lettre du représentant du Mozambique par laquelle il demande qu'en vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil une délégation dirigée par le Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique, M. Marcelino dos Santos, soit autorisée à participer aux débats du Conseil. Selon la pratique suivie par le Conseil et avec son assentiment, je propose d'inviter le représentant du Mozambique à participer, sans droit de vote, à la discussion, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

2. Je souhaite la bienvenue au Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique ainsi qu'à sa délégation.

Sur l'invitation du Président, M. M. dos Santos (Mozambique) prend place à la table du Conseil.

3. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : J'ai également reçu des lettres des représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, du Gabon, de la Guinée, du Nigéria, de la République arabe syrienne, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal et de la Zambie, par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Je me propose donc, selon la pratique suivie par le Conseil et avec son assentiment, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

4. Etant donné le nombre limité de places disponibles à la table du Conseil, j'invite ces représentants à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque leur tour de parole viendra.

Sur l'invitation du Président, M. A. Rahal (Algérie), M. J. E. dos Santos (Angola), M. D. K. Kwelagobe (Botswana), M. G. Rawiri (Gabon), Mme Jeanne Martin Cissé (Guinée), M. J. N. Garba (Nigéria), M. M. Allaf (République arabe syrienne), M. B. Mkapa (République-Unie de Tanzanie), M. C. B. Djigo (Sénégal) et M. S. G. Mwale (Zambie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

5. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)* : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour conformément à la demande présentée par le Gouvernement du Mozambique à l'annexe I de la lettre en date du 22 juin 1977 adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies [S/12350 et Add.1].

6. Je voudrais également attirer l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/12348, contenant le texte d'un télégramme du Président de la Guinée au Président du Conseil; S/12351, contenant le texte d'une lettre en date du 25 juin 1977 adressée au Président du Conseil par le représentant permanent du Brésil auprès de l'ONU; S/12352, contenant le texte d'un télégramme en date du 26 juin 1977 adressé au Président du Conseil par le Ministre des affaires étrangères du Gabon, président de la vingt-neuvième session du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine.

7. Le premier orateur est le Ministre du développement et de la planification économique du Mozambique, auquel j'ai le plaisir de donner la parole.

8. M. DOS SANTOS (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*¹] : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en vous remerciant d'avoir répondu si rapidement à la requête de la République populaire du Mozambique en vue de convoquer le Conseil de sécurité dans le but de discuter la situation dangereuse qui prévaut en Afrique australe, situation aggravée par l'intensification des actes d'agression du régime illégal d'Ian Smith. Nous sommes certains que, sous votre direction avisée, nous arriverons à un consensus au sujet des mesures à adopter pour faire face aux problèmes qui seront discutés ici.

9. Au nom du Gouvernement de la République populaire du Mozambique, permettez-moi également d'exprimer toute notre gratitude au Secrétaire général pour l'intérêt et l'attention qu'il a portés à notre requête. Son engagement en la matière n'est pas surprenant car nous connaissons les efforts qu'il a toujours déployés pour résoudre les graves problèmes de l'Afrique australe, en particulier en ce qui concerne le Mozambique, depuis l'époque de la lutte armée pour la libération nationale.

10. Nous souhaitons également saluer les membres du Conseil pour l'attention et le dévouement dont ils font preuve. Ils ont une connaissance profonde des problèmes de la communauté internationale, et nous voulons dire une fois de plus que nous sommes convaincus qu'ils sauront trouver une solution donnant effet aux principes directeurs de cette organisation mondiale.

11. Nous souhaitons remercier tout particulièrement le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine, qui a donné aux Ministres des affaires étrangères de l'Algérie, du Gabon, du Lesotho, du Nigéria, de la Tanzanie et de la Tunisie le mandat de faire part au Conseil de sécurité de la volonté de l'Afrique de mettre fin définitivement au colonialisme et au racisme sur notre continent. Votre présence, chers frères, nous apporte plus fermement encore toute la chaleur et la solidarité des peuples de notre continent.

12. Nous saluons également le Premier Ministre de la République de Guinée, dont la présence constitue une nouvelle preuve de l'engagement actif du parti démocratique de Guinée, de son gouvernement et de son dirigeant, Son Excellence le président Ahmed Sékou Touré.

13. La présence parmi nous des représentants des pays de première ligne, le Premier Vice-Premier Ministre de la République populaire d'Angola et les ministres de la République du Botswana, de la République-Unie de Tanzanie et de la Zambie, est également très importante pour nous. Elle montre l'engagement actif de ces pays dans la lutte contre le colonialisme et le racisme dans la zone d'affrontement entre la liberté et l'oppression fasciste.

14. Enfin, nous souhaitons saluer tous les Membres de l'Organisation pour leur condamnation exemplaire du régime raciste d'Ian Smith et pour la manière active dont ils suivent ce problème, le traitant comme une question qui intéresse l'humanité entière.

¹ L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

15. Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée de saluer la naissance d'une nouvelle nation africaine. Le peuple de Djibouti vient de célébrer son accession à l'indépendance après sa résistance héroïque contre le colonialisme. Ainsi, le dernier bastion du colonialisme français en Afrique est tombé, cédant la place à un peuple qui, après une longue période d'oppression, d'exploitation, de misère et d'humiliation, peut maintenant parler librement.

16. L'armée d'Ian Smith a assassiné 1 432 personnes, dont 1 001 réfugiés du Zimbabwe, depuis que la République populaire du Mozambique a commencé à appliquer strictement les sanctions arrêtées par le Conseil de sécurité. Les villages de Mapai, Massangena, Mavonde et Chioco ont été complètement rasés. Il y a deux semaines seulement, la région d'Espungabera a subi une violente attaque. Des dizaines d'autres localités sont maintenant dépourvues d'hôpitaux, d'écoles, de magasins, de châteaux d'eau; des milliers de maisons ont été brûlées et détruites; des usines et des ponts ont été démolis; des milliers de têtes de bétail ont été abattues. La station troposphérique de météorologie de Chicualacuala, la seule de tout le pays, a été détruite expressément, de même que des locomotives, des fourgons, des bateaux et des camions.

17. Après avoir commencé par des incursions de petite envergure qui ne duraient que quelques heures et se limitaient toujours à 50 hommes au plus, l'armée du régime illégal de Salisbury s'est mise à lancer de larges attaques massives dans des buts bien déterminés. Outre le massacre systématique de la population civile, le but de l'envahisseur était d'atteindre des points vitaux de notre infrastructure économique et sociale.

18. Le massacre de Nyazonia a été la première de ces attaques à grande échelle. Il convient de noter que c'est la plus importante lancée contre un camp de réfugiés en Afrique relevant de l'administration des Nations Unies. Cette attaque a marqué le début de l'intensification de la guerre d'agression contre la République populaire du Mozambique.

19. Depuis lors, au mois de septembre, les localités de Gento et Nura, dans la province de Tete, ont été attaquées; celles de Chicualacuala, de Mapai, de Chitanga et de Machaila, dans la province de Gaza, ainsi que la ville de Manica, deuxième ville de la province de Manica, ont également été la cible d'attaques rhodésiennes. Quatre magasins, cinq châteaux d'eau, 10 camions et deux fourgons ont été complètement détruits. Au cours de ces actions criminelles, 59 civils ont perdu la vie.

20. En octobre, plus de 71 civils, dont 38 à Tete, 2 à Manica et 31 à Gaza, ont été tués lors d'attaques.

21. Le mois suivant, les villages de Cuchumane, Luia, Mucumbura, Massangena et, de nouveau, Chicualacuala, Gento et la ville de Manica ont été la cible de nouveaux raids. Quarante-deux civils mozambicains et quatre réfugiés du Zimbabwe ont perdu la vie. Deux entrepôts commerciaux, la station troposphérique de Chicualacuala, un château d'eau et 63 habitations ont été soit détruits soit gravement endommagés.

22. Le début du mois de décembre a été marqué par la première agression d'ensemble contre les provinces de Tete, de Manica et de Gaza. Pendant ce raid, l'armée du régime hors la loi d'Ian Smith a utilisé plus de 1 000 hommes, des dizaines de véhicules d'assaut, des avions et des chasseurs bombardiers. Quarante-neuf civils et 28 réfugiés ont perdu la vie. En 15 jours, le village de Chicualacuala a été attaqué six fois.

23. Pendant le premier mois de l'année, Jeque, Nura, Mucumbura, Mago, Chioco et Coquize, dans la province de Tete, Guro et Machipanda, dans la province de Manica, et Chicualacuala, dans la province de Gaza, ont été la cible d'attaques à grande échelle des racistes rhodésiens; 9 réfugiés et 94 civils ont perdu la vie.

24. Pendant les cinq premiers mois de l'année, 200 Mozambicains ont été tués et 40 blessés.

25. A la fin du mois de mai et au début du mois de juin, une nouvelle invasion a été lancée contre la République populaire du Mozambique. Pour cette attaque, l'armée du régime raciste illégal a utilisé des bombes à fragmentation de 500 kilogrammes, outre les bombes au napalm habituelles. Pour la première fois, on a constaté qu'elle s'était servie de Mirage.

26. Pendant la dernière attaque contre la région d'Espungabera, le pont sur la rivière Buzi a été complètement détruit. Il en est résulté de graves difficultés pour l'approvisionnement en articles de première nécessité de la population du district de Mossurize.

27. Si on fait le compte de ces agressions, on constatera que, pendant la période d'application des sanctions, la République populaire du Mozambique a subi en moyenne plus d'une attaque tous les trois jours. Pendant cette période, trois civils par jour en moyenne ont été massacrés.

28. Si les actes d'hostilité de l'ennemi n'ont pas fait davantage de victimes parmi la population civile, c'est grâce aux forces populaires qui, en coopération avec les milices populaires, ont lutté résolument et énergiquement contre ces violations de notre souveraineté. En outre, l'activité des forces populaires de libération du Mozambique porte surtout sur l'organisation de la défense de la population.

29. Cette intensification de l'agression est avant tout un défi lancé à la communauté internationale. C'est un affront à l'autorité et au prestige de l'Organisation des Nations Unies, instance internationale la plus élevée. L'une des missions les plus nobles de l'Organisation est de créer des mécanismes efficaces pour éliminer le colonialisme dans le monde entier afin d'instaurer la paix. A l'heure actuelle, l'action de l'Organisation revêt une importance particulière en Afrique australe.

30. La situation coloniale qui existe en Rhodésie a déjà fait l'objet de condamnations. L'Organisation des Nations Unies a déjà condamné le régime d'Ian Smith. Toutefois, ce régime illégal a pu renforcer sa position grâce à ses liens étroits avec le colonialisme portugais.

31. Le Mozambique est maintenant une zone libérée, une zone de paix et de progrès. Si Smith attaque notre pays, c'est parce que nous refusons de composer avec son régime, de composer avec le racisme. Si la République populaire du Mozambique est attaquée, c'est parce que le peuple mozambicain s'est engagé à appuyer sans réserve la lutte de libération du peuple du Zimbabwe. Si la République populaire du Mozambique est attaquée, c'est parce qu'elle applique strictement les sanctions arrêtées par le Conseil de sécurité. La République populaire du Mozambique est attaquée parce que c'est un pays libre et indépendant, dont la liberté et l'indépendance ont conféré à l'Organisation des Nations Unies la capacité réelle de réaliser les aspirations de l'humanité en appuyant le rétablissement de la paix et de la sécurité en Afrique australe.

32. Les objectifs de Smith en intensifiant ses actes d'agression sont clairs. D'une part, il prétend intimider le peuple mozambicain pour que celui-ci cesse d'appuyer le peuple du Zimbabwe et d'appliquer les résolutions adoptées par la communauté internationale. D'autre part, il entend donner un caractère international au conflit colonial qui l'oppose au peuple du Zimbabwe, cherchant ainsi à détourner l'attention de l'opinion publique mondiale d'une question primordiale, à savoir l'indépendance de la colonie britannique.

33. L'intensification de l'agression, l'envergure sans précédent des attaques et l'emploi de matériel de guerre perfectionné, tel que blindés, chars, artillerie lourde, hélicoptères, avions de reconnaissance et Mirage, révèlent un aspect particulier du problème qui mérite une attention spéciale de la part de la communauté internationale. Nous pouvons être certains que le régime rebelle d'Ian Smith n'agit pas seul dans ses actes d'agression. Il ose envahir la République populaire du Mozambique parce qu'il bénéficie de l'appui militaire de certains pays, qui se font ainsi les complices actifs de l'agression et violent ouvertement les décisions adoptées par la communauté internationale.

34. Les actes d'agression constants contre la République populaire du Mozambique que nous venons d'analyser, et qui sont liés aux actes d'agression commis contre la République de Zambie et la République du Botswana, transforment l'Afrique australe en un foyer de tension qui met gravement en danger la paix et la sécurité internationales. La gravité croissante de la situation d'insécurité en Afrique australe, qui a été envenimée par les derniers assauts lancés contre la République populaire du Mozambique, exige une réponse appropriée de la part de la communauté internationale. C'est pourquoi la République populaire du Mozambique a estimé qu'il était nécessaire de faire appel au Conseil de sécurité.

35. Ce n'est pas la première fois que notre gouvernement appelle l'attention du Conseil. En mars 1976, le Conseil s'est réuni pour examiner les mesures à prendre à la suite de notre décision d'appliquer pleinement les sanctions contre la colonie britannique de Rhodésie du Sud. A cette occasion, la résolution 386 (1976), qui a été adoptée à l'unanimité, demandait à tous les Etats Membres et aux institutions spécialisées de fournir une assistance financière, technique et matérielle à mon pays. Cette assistance a pour

but de permettre à la République populaire du Mozambique de mettre en oeuvre son programme de développement économique et de continuer à appliquer le système des sanctions.

36. Nous avons souligné à l'époque que notre objectif principal était de restructurer notre économie, car nous étions conscients du fait que ce n'était qu'ainsi que nous pourrions devenir une base solide, active et sûre pour la lutte de libération des peuples d'Afrique australe, et en particulier celle du peuple du Zimbabwe.

37. La mission spéciale que le Secrétaire général a envoyée en République populaire du Mozambique a estimé que notre pays avait besoin de 210 millions de dollars pour les 12 premiers mois et de 175 millions de dollars pour l'année suivante. La communauté internationale a très bien compris la situation économique de notre pays, récemment libéré du colonialisme, et a répondu favorablement à notre appel. Bien que l'assistance fournie ait été insuffisante, compte tenu des revers que l'économie du Mozambique a connus, elle a néanmoins représenté des sacrifices importants pour les peuples qui ont voulu nous aider par l'intermédiaire de leurs gouvernements respectifs et de leurs organisations démocratiques.

38. Nous sommes également témoins des initiatives anglo-américaines en vue de trouver une solution à ce que l'on appelle la question rhodésienne. La première phase de ces initiatives, dont le point culminant a été la conférence de Genève à la fin de l'année dernière, a démontré que toute solution donnant à Ian Smith un rôle actif en tant que médiateur n'est pas viable. La deuxième phase de ces initiatives, qui est actuellement en cours, ne doit pas chercher à légaliser le colonialisme et l'oppression au Zimbabwe; elle ne doit pas essayer de trouver une plateforme ou une alliance communes entre les fantoches noirs et les racistes blancs; elle doit encore moins chercher à institutionnaliser les privilèges actuels fondés sur la couleur de la peau, au détriment de la grande majorité des habitants du Zimbabwe. Nous sommes certains que si cela devait être le cas ces tentatives diplomatiques seront catégoriquement rejetées et qu'elles n'aboutiront à rien, si ce n'est à une détérioration de la situation de tension permanente qui règne en Afrique australe.

39. Il n'y a pas de conciliation possible entre un régime qui se maintient par la terreur des armes et un peuple qui lutte pour se libérer de la violence et de l'exploitation qui lui sont imposées.

40. La République populaire du Mozambique estime que le Royaume-Uni, qui a déjà assumé ses responsabilités dans le conflit colonial rhodésien, devrait négocier avec les forces patriotiques sur les moyens de transférer les pouvoirs. C'est la seule voie susceptible de mener à l'indépendance du Zimbabwe, à l'élimination du foyer de tension permanente et au rétablissement de la paix dans cette région de l'Afrique.

41. En fait, c'est précisément la voie qu'a adoptée la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, tenue à Maputo du 16 au 21 mai de cette année, au cours de laquelle la communauté

internationale a unanimement réaffirmé son soutien à la lutte armée de libération menée par le peuple du Zimbabwe et a recommandé que le processus de transfert du pouvoir soit mené à bien par étapes dans les plus brefs délais possibles afin d'atteindre le but visé : l'indépendance du Zimbabwe.

42. Comment le régime de Salisbury a-t-il réagi face aux efforts de la communauté internationale ? Par l'agression et par le massacre d'hommes, de femmes, d'enfants et de vieillards, récemment libérés de plusieurs siècles de domination coloniale portugaise et engagés avec enthousiasme et vigueur dans la tâche de reconstruction de leur patrie. Aujourd'hui, des écoles, des petits commerces, des maisons, des crèches et des jardins d'enfants dans des dizaines de localités et de villages ne sont plus que ruines et décombres, douleur et désolation. Ils sont le symbole vivant et répugnant de la violence raciste et fasciste qui a réduit en cendres le dur labeur de notre peuple. Telle est la réponse de Smith, qui marque son dédain pour la communauté internationale en ayant recours à la force brutale.

43. Pour faire face à cette agression, la République populaire du Mozambique a dû mobiliser le peu de ressources matérielles dont elle dispose pour défendre son intégrité territoriale et sa souveraineté, alors que ces ressources devraient être utilisées dans l'accomplissement des tâches les plus pressantes de la reconstruction nationale. Nous voudrions rappeler que ces ressources sont également nécessaires pour remédier aux pertes encourues par notre pays à la suite de la pleine application — due à notre souci de respecter les demandes de la communauté internationale — des sanctions décrétées contre la colonie britannique de Rhodésie du Sud.

44. Il est donc impératif maintenant que la communauté internationale contribue au renforcement de la capacité de défense militaire de la République populaire du Mozambique en lui fournissant le matériel dont elle a besoin pour défendre efficacement les 1 200 kilomètres de la frontière Mozambique-Rhodésie du Sud. Notre peuple a besoin d'armes pour défendre et consolider la paix et pour reconstruire sur les ruines du colonialisme. Notre peuple a besoin d'armes pour appliquer pleinement les décisions prises par les instances internationales. Notre peuple et nos soldats sont mobilisés et résolus à défendre la souveraineté et l'intégrité territoriale de notre pays. Ils n'ont besoin que de matériel pour faire face avec efficacité à l'agression de l'ennemi, dont la capacité d'attaque est sans cesse renforcée.

45. Le matériel militaire dont nous avons besoin doit servir à défendre notre territoire, notre liberté et notre révolution. Ce n'est pas nous qui, par la force des armes, allons renverser le régime honni d'Ian Smith. L'expérience acquise au cours de notre lutte et la résistance traditionnelle de notre peuple nous ont enseigné le respect de la dignité et de la personnalité d'autrui. La liberté n'est pas un don, pas plus qu'elle n'est une concession paternaliste : c'est une conquête remportée grâce aux sacrifices consentis et au sang versé par les peuples dans leur lutte contre l'oppression. C'est le peuple du Zimbabwe lui-même qui gagnera son indépendance avec la dignité caractéristique des hommes qui luttent pour la liberté.

46. Nous tenons à souligner ici la nécessité pour la communauté internationale d'intensifier son soutien à la lutte de libération du peuple du Zimbabwe, y compris surtout l'isolement total indispensable du régime d'Ian Smith et la pleine application des sanctions contre cette colonie britannique.

47. Enfin, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle fasse tous les efforts possibles en vue de fournir l'assistance financière, matérielle et technique prévue dans la résolution 386 (1976). Nous demandons également une assistance spéciale en vue de reconstruire les zones dévastées au cours de l'agression, qui a causé des pertes matérielles directes s'élevant à plus de 13 millions de dollars.

48. Notre peuple veut reconstruire sa patrie dans la paix. Notre peuple est fermement résolu à continuer de remplir ses devoirs internationaux. Notre peuple est prêt à défendre son pays, ses victoires révolutionnaires et sa souveraineté. Notre peuple est déterminé et prêt à s'acquitter de ses obligations internationales.

49. C'est à la communauté des nations, aux forces démocratiques du monde et à tous les peuples épris de paix que nous nous adressons — en fait, à l'opinion publique mondiale — pour leur demander de remplir leurs obligations et de renforcer leur solidarité.

50. Au nom du Gouvernement de la République populaire du Mozambique, je tiens à redire combien nous avons apprécié la manière positive dont la communauté internationale a témoigné sa solidarité avec notre peuple. Il est encourageant de savoir que nous ne sommes pas seuls et que nous pouvons compter sur la majorité de l'humanité, représentée ici, dans l'accomplissement des tâches que l'heure exige.

51. Nous affirmons en cette enceinte, où tant de mesures importantes ont été prises en vue d'assurer le respect et la dignité de l'homme, que notre peuple, notre parti et notre gouvernement resteront fermes aux postes de combat et persévérants dans l'accomplissement de leur tâche de reconstruction nationale, dans la défense de leurs réalisations révolutionnaires et de la souveraineté nationale et dans le respect de leur devoir internationaliste vis-à-vis du peuple du Zimbabwe. Nous souhaitons également affirmer devant la communauté internationale que nous sommes résolus à mettre un terme à cette agression, dans quelques circonstances que ce soit. La lutte continue.

52. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais informer les membres du Conseil que je viens de recevoir des lettres des représentants de l'Égypte et du Lesotho dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. En conséquence, je me propose, selon la pratique habituelle et avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions de l'Article 31 de la Charte et de l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

53. J'invite donc les représentants de l'Égypte et du Lesotho à occuper les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle, étant entendu qu'ils seront invités à prendre place à la table du Conseil lorsque viendra leur tour de prendre la parole.

Sur l'invitation du Président, M. A. E. Abdel Meguid (Égypte) et M. C. D. Molapo (Lesotho) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.

54. Le *PRESIDENT (interprétation de l'anglais)*: L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la République de Zambie. Je lui souhaite la bienvenue et l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

55. M. MWALE (Zambie) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, au nom de ma délégation, je vous félicite à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de juin. La question dont le Conseil est saisi revêt une importance cruciale. La présente réunion pourrait fort bien constituer l'épreuve la plus rigoureuse qui ait jamais été imposée au Conseil en ce qui concerne la situation en Afrique australe. Les peuples opprimés du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud sont en marche vers la liberté. Je compte qu'avec vos exceptionnelles qualités personnelles et votre grande expérience diplomatique, vous serez, Monsieur le Président, de taille à mener à bien la tâche du Conseil. Qu'il soit consigné dans l'histoire que c'est sous votre présidence que le Conseil se sera rangé solidement aux côtés des peuples opprimés d'Afrique et aura agi de manière convaincante et positive pour faciliter leur marche et raccourcir la distance qui les sépare de l'objectif de liberté et d'indépendance si cher à leur cœur.

56. Comme certains de mes collègues ici présents, j'ai dû interrompre ma participation à la réunion de l'Organisation de l'unité africaine qui se déroule actuellement à Libreville, au Gabon. Je ne suis pas venu ici uniquement pour apporter notre soutien au Mozambique, lequel a porté devant le Conseil de sécurité la grave question des activités du régime minoritaire raciste de Rhodésie du Sud. Le Président de mon pays, M. Kenneth D. Kaunda, a maintes fois déclaré que toute attaque des régimes minoritaires racistes d'Afrique australe contre le Mozambique ou tout autre état africain de première ligne était une attaque contre la Zambie. Ce ne sont pas là de simples paroles. Nous pensons ce que nous disons. Je suis donc ici aujourd'hui parce que les peuples du Mozambique et de la Zambie ne font qu'un. Ensemble nous triompherons; ensemble nous mourrons s'il le faut.

57. C'est la deuxième fois en moins d'un an que le Conseil de sécurité se trouve devant un cas d'agression flagrante et d'actes hostiles commis par le régime illégal de Rhodésie du Sud contre la sécurité et le bien-être d'un Etat indépendant contigu. Le Conseil se souviendra de l'affaire présentée par la République du Botswana le 12 janvier 1977 [S/12275], qui a donné lieu à la résolution 403 (1977). Peu de temps auparavant, mon pays s'était présenté devant le Conseil avec une affaire semblable [S/12147], une agression commise par le régime d'apartheid d'Afrique du Sud, lequel continue d'occuper illégalement le Territoire international de la

Namibie et s'en sert comme base pour lancer des attaques armées contre la République de Zambie et la République populaire d'Angola. A cet égard, on rappellera une fois de plus au Conseil la résolution 393 (1976).

58. Dans ces deux cas, de même d'ailleurs que dans le cas particulier présenté par le Mozambique, les Etats de première ligne pris comme victimes ont décidé de signaler au Conseil ces actes graves d'agression. Ces pays, qui ont le droit de se défendre contre les régimes racistes arrogants, auraient pu agir différemment. Ils ont décidé de porter ces affaires devant le Conseil en raison de leur foi en l'Organisation des Nations Unies, seule avant-garde, seul sanctuaire de la paix.

59. Le camarade Marcelino dos Santos, l'éminent chef de la délégation du Mozambique, a déjà, de manière éloquente et qui incite à la réflexion, dressé l'inventaire des nombreux actes de folle agression et de génocide commis par la clique rebelle de la colonie britannique de Rhodésie du Sud. Quiconque n'est pas de leur bord peut-il douter de la gravité de la situation causée par Smith et ses cohortes ?

60. N'est-il pas choquant, et du reste assez curieux, que l'acte le plus effréné d'agression de Smith contre le Mozambique ait été commis alors que les délégués venus à la Conférence de Maputo sur le Zimbabwe et la Namibie, qui a été acclamée de toutes parts, venaient à peine de partir ? Qu'on se rappelle, d'autre part, que cet acte d'agression a été commis peu après la visite à Salisbury d'émissaires du Royaume-Uni et des Etats-Unis à la recherche d'un règlement négocié pour le Zimbabwe. Pendant la Conférence de Maputo elle-même, Smith a commis une agression contre le Botswana. On peut ajouter à cela que, tandis que les délégués se réunissaient à Maputo, Smith menaçait d'envahir la Zambie, et ce — et c'est assez ironique — par l'intermédiaire des "bons offices" du Royaume-Uni qui, oubliant ses responsabilités en tant qu'autorité coloniale en Rhodésie du Sud, nous a fidèlement transmis le message.

61. On est donc amené à se demander quelle est la base de l'attitude faite d'arrogance et de provocation de Smith. Le 11 novembre 1965, il y a 12 ans, il est parvenu impunément à se rebeller contre la couronne britannique. La communauté internationale a poussé des cris d'indignation. Depuis 12 ans, que ce soit aux Nations Unies ou ailleurs, des efforts ont été faits pour écraser la rébellion et servir la cause du peuple du Zimbabwe en vue d'assurer son autodétermination et son indépendance. Le Conseil de sécurité a imposé des sanctions économiques obligatoires contre le régime de Smith, sanctions qui sont toujours en vigueur. Il y a eu aussi de vaines tentatives de négociations. Nous nous rappelons tous les négociations à bord du *Tiger*, du *Fearless*, aux chutes Victoria, à Genève et ailleurs. Mais Smith reste insaisissable. Comme Vorster à Pretoria, il continue de se vanter d'être le défenseur de la "civilisation occidentale", des "intérêts occidentaux" en Afrique australe.

62. En Zambie, nous sommes arrivés à la conclusion que Smith est un leurre. Seul, il est faible. Sa force réside ailleurs. Elle réside en Afrique du Sud et dans certains gouvernements et sociétés multinationales de l'Occident,

dont des compagnies pétrolières. Ils lui donnent aide et réconfort depuis 12 ans qu'il défie l'autorité de l'Organisation des Nations Unies. Ils se font donc les complices de l'oppression et de la répression qu'il impose au peuple du Zimbabwe et de ses actes d'agression contre des pays africains indépendants voisins.

63. Tous les efforts visant à trouver un règlement pacifique à la question de la Rhodésie du Sud ayant échoué, le peuple du Zimbabwe a eu recours à une lutte armée intensifiée, ce que l'on comprend et conçoit fort bien. Aujourd'hui, il remporte sur l'ennemi des victoires impressionnantes. Smith et ses hommes de main sont maintenant dans un état de désespoir et de panique. Dans cet état d'esprit, ils se livrent à des actes de génocide, de viol et autres atrocités contre le peuple du Zimbabwe. Ils ont dû également concevoir de nouveaux stratagèmes qui vont leur permettre, pensent-ils, de gagner du temps.

64. Ce n'est pas le fait du hasard si Smith et ses acolytes en Rhodésie du Sud ont, ces mois derniers, attisé leur arrogance et intensifié leurs actes d'agression contre les Etats africains indépendants voisins. Ils ont enfin compris qu'ils ne peuvent gagner ni ne gagneront la guerre du Zimbabwe qui fait rage à l'intérieur même du Zimbabwe. Mais, en raison de leur soif de pouvoir, ils ne sont pas disposés à abandonner; ils sont décidés à s'accrocher au pouvoir le plus longtemps possible. Obsédés par la notion de la suprématie raciste des Blancs en Afrique australe, ils cherchent à extérioriser le conflit du Zimbabwe en y entraînant directement l'Afrique du Sud et les pays africains de première ligne, qu'ils provoquent systématiquement. En dernière analyse, ils veulent internationaliser le conflit, croyant que si les pays africains de première ligne invitent leurs amis à les aider, les pays occidentaux, pour lesquels ils sont censés exister, seront poussés à intervenir en leur faveur.

65. Smith et sa clique jouent ainsi un jeu très dangereux. Il n'est pas exagéré de dire que la situation en Afrique australe porte en germe un conflit mondial polarisé. Et je voudrais rappeler au Conseil qu'en Zambie nous avons maintes fois prévenu que l'existence de régimes minoritaires racistes blancs en Afrique australe constituait une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. Nous l'avons dit si souvent que cela doit sembler pour certains monocorde. Mais nous ne nous excusons pas de le répéter, car nous savons que nous avons raison.

66. Les peuples opprimés ne peuvent abandonner la lutte qu'ils mènent pour leurs droits tout simplement pour éviter une crise à dimension internationale. Ils continueront à se battre. L'Afrique et les pays de première ligne en particulier ont le devoir de les soutenir, car leur cause est juste. Nous ne les trahirons pas. Nous avons également le devoir de nous défendre nous-mêmes contre l'agression. Nous ne permettrons pas à Smith et à sa clique de tuer et de mutiler notre peuple, de détruire aveuglément nos biens et de violer en toute impunité notre intégrité territoriale. Pour qu'il n'y ait aucun doute à ce propos, je me permettrai de répéter les paroles que le président Kaunda a prononcées à la récente Conférence du Commonwealth à Londres, lorsqu'il a dit :

“Que Smith sache et que la Puissance administrante – le Royaume-Uni – par laquelle il a envoyé sa dernière menace d’attaque contre la Zambie sache aussi que la prétendue politique du “droit de poursuite” est une politique d’agression sans fard. Si les forces rhodésiennes entrent en Zambie, nous nous réservons le droit non seulement de défendre notre territoire par tous les moyens dont nous disposons mais aussi de suivre l’ennemi dans la colonie rebelle. Nous n’avons jamais eu l’intention de le faire, mais nous ne pouvons laisser à Smith le monopole du “droit de poursuite” pour une mauvaise cause. C’est impossible. Nous avons en fait le droit de défendre la dignité de l’homme et de poursuivre jusqu’à la victoire la lutte contre les forces qui le déshumanisent. S’il éclate une guerre générale, ce n’est pas nous qui serons responsables des conséquences.”

67. C’est donc à ceux qui ne veulent pas que le conflit en Afrique australe s’étende qu’il appartient d’arrêter les actes de folie et de désespoir d’Ian Smith. Nous sommes convaincus que Smith n’a nullement l’intention de négocier un règlement au Zimbabwe. Autrement, ses paroles et ses actes seraient ceux d’un homme prêt à négocier. Ses troupes ne se livreraient pas à des atrocités barbares contre le peuple du Zimbabwe. Il n’intensifierait pas ses actes d’agression contre les pays africains indépendants.

68. Les actes d’agression que Smith commet contre le Mozambique sont particulièrement inquiétants. Ils ne doivent pas et ils ne peuvent pas se poursuivre. Ce sont des actes sauvages et barbares. Ils violent toutes les normes du droit international et sont contraires au comportement de gens civilisés. Nous avons ici le cas d’un rebelle et d’un hors-la-loi international qui vise aveuglément des objectifs civils et les détruit dans un pays souverain et indépendant, Membre de l’Organisation des Nations Unies. Smith ne tue pas seulement des civils innocents au Mozambique; il bombarde également des écoles, des hôpitaux, des ponts et autres installations vitales dans ce jeune pays d’Afrique nouvellement indépendant. Quel outrage ! Est-ce que la communauté internationale restera les bras croisés alors que Smith reste impuni ?

69. Rappelons-nous que le Mozambique pâtit de donner son soutien à une cause juste – une cause des Nations Unies en fait. Le Mozambique consent d’immenses sacrifices pour défendre les principes des Nations Unies. Le FRELIMO et le Gouvernement et le peuple du Mozambique méritent les éloges entiers de la communauté internationale pour le courage de leurs convictions. Ce qui est plus important, c’est que tous nous devrions être inspirés à aider ce jeune pays sur le plan matériel et économique. Nous devrions chercher à le renforcer pour qu’il puisse mieux jouer son rôle d’arrière-garde indispensable du mouvement de libération du Zimbabwe.

70. Même sans ces actes d’agression commis contre lui par les rebelles de Rhodésie du Sud, le Mozambique, né il y a à peine deux ans d’une longue guerre contre les fascistes portugais, aurait besoin d’un appui international concret dans ses efforts de reconstruction nationale. Sa situation s’est aggravée à la suite des activités menées par le régime de Smith. La fermeture de sa frontière avec la Rhodésie du

Sud a compliqué davantage la situation que lui avaient léguée les fascistes portugais. La guerre menée actuellement contre le Mozambique par le régime de Smith a encore aggravé la situation. Il est donc plus nécessaire que jamais que la communauté internationale aide le Mozambique.

71. Nous sommes absolument convaincus que le Mozambique présente au Conseil des demandes raisonnables. Elles méritent le soutien unanime de tous ses membres. Les pays occidentaux, notamment le Royaume-Uni et les Etats-Unis, ont entrepris actuellement une initiative visant à résoudre la question de la Rhodésie du Sud. Nous ne croyons guère en cette initiative. De toute façon, qu’ils sachent que leur comportement au cours du débat actuel aura un effet direct sur le sort de leur initiative. Toute attitude négative qu’ils adopteraient au cours de ce débat serait incompatible avec les efforts réels et sincères tendant à résoudre la question de la Rhodésie du Sud et rendrait très difficiles la réalisation d’un règlement négocié.

72. Pour faire le point, il est maintenant évident que le régime illégal de Rhodésie du Sud a profité de la faiblesse et de l’impuissance des gouvernements qui se sont succédé au Royaume-Uni, Puissance administrante de la Rhodésie du Sud. Le Royaume-Uni, hélas, a lamentablement manqué d’appliquer dans toute leur force ses propres sanctions en vue d’abattre le régime raciste d’Ian Smith. Nous sommes convaincus que si les compagnies pétrolières britanniques et occidentales avaient appliqué les sanctions dès la proclamation unilatérale d’indépendance par Ian Smith en 1965 le régime illégal de Rhodésie du Sud aurait été bloqué, comme le prédisait l’ancien Premier Ministre, sir Harold Wilson.

73. Le rôle du régime d’apartheid de l’Afrique du Sud, qui appuie le régime raciste de Smith en Rhodésie, est bien connu du Conseil et n’a pas besoin d’être analysé en détail. Il suffira de dire qu’un embargo sur les armes et le pétrole imposé au régime de Vorster à Pretoria, tout comme au régime de Salisbury, aurait minimisé la conjuration et l’efficacité de cette alliance impie. Ma délégation demande à la communauté internationale représentée ici d’appliquer intégralement les sanctions économiques, en particulier pour ce qui est de la fourniture de pétrole, au régime illégal de Rhodésie.

74. Il ne peut y avoir de compromis avec les rebelles d’Afrique australe. Il faut qu’il y ait un gouvernement de la majorité et une indépendance véritable. Toute tentative d’installer un régime fantoche au Zimbabwe équivaut à créer des conditions propices à la guerre civile. Nous nous opposerons de toutes nos forces à de semblables tentatives. A cet égard, je voudrais une fois encore citer ce que le président Kaunda disait à la Conférence du Commonwealth à Londres :

“La crise d’Afrique australe n’est pas matière à des jongleries politiques. Il n’y a pas ici de jeu à jouer. Il n’y a pas de victoires diplomatiques à marquer et ce n’est pas le moment de faire intervenir de nouveaux artifices ou des stratagèmes habiles. Il n’y a de place et d’occasion que pour sauver des vies humaines – des vies qui, même pendant que je parle, sont détruites de la main de l’opresseur.

“Ceux qui se livrent à des jeux, ceux qui cherchent des échappatoires pour jouer la comédie et pour faire de la diplomatie à double face seront dépassés par les événements. Nous sommes certains du triomphe historique des forces de libération. Comme dans le cas des anciens territoires portugais, la marée de l’histoire déferlera sur les rivages du temps et démasquera les tricheurs, car le temps est le plus grand ami de la liberté et le plus fidèle serviteur de la justice.”

Je ne saurais trouver de meilleures paroles pour achever ma déclaration.

75. Le PRESIDENT (*interprétation de l’anglais*) : Le prochain orateur est le Ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie. Je lui souhaite la bienvenue et je l’invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

76. M. MKAPA (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l’anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d’abord de vous dire la satisfaction de ma délégation de vous voir présider le Conseil de sécurité pendant le mois de juin. Je suis heureux de souligner que la Tanzanie et le Canada ont toujours entretenu les meilleures relations et partagent les mêmes opinions au sujet d’un grand nombre de questions internationales. Je désire également profiter de cette occasion pour vous dire notre reconnaissance, et par votre intermédiaire aux membres du Conseil de sécurité, pour nous avoir invités à participer à cet important débat.

77. Il n’est pas vraiment nécessaire que je vous explique la présence de notre délégation à cette réunion du Conseil. Les liens qui unissent le peuple du Mozambique et le peuple de la Tanzanie sont très anciens, profonds et sincères. Ce sont des liens qui sont scellés par une solidarité inébranlable et une fraternité de sang et qui ont mûri tout au long des années de lutte menée par le Mozambique pour son indépendance. En conséquence, tout acte d’agression contre le Mozambique est considéré par notre peuple comme une agression contre la Tanzanie.

78. Toutefois, en cette occasion, je ne prends pas seulement la parole au nom de la Tanzanie. Mon pays a l’honneur d’être l’un des pays africains ayant reçu un mandat spécial du Conseil des ministres de l’Organisation de l’unité africaine, réuni actuellement à Libreville, au Gabon, pour venir devant le Conseil exprimer l’indignation de l’Afrique face aux actes d’agression persistants et continus commis par le régime rebelle contre un pays frère, la République populaire du Mozambique. L’OUA considère que c’est un acte d’agression contre tous les peuples d’Afrique.

79. Mon frère et collègue, le camarade Marcelino dos Santos, membre du Comité politique permanent du FRELIMO et ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique, a présenté de manière claire et succincte les faits de l’agression systématique et calculée commise par le régime rebelle illégal contre le peuple du Mozambique. Il a rendu compte de manière détaillée des pertes subies par son pays,

tant en ce qui concerne les ressources matérielles que les vies humaines. Je m’abstiendrai donc de répéter les détails des pertes énormes et des souffrances considérables infligées au peuple du Mozambique par le régime raciste.

80. Le Mozambique est un pays jeune, qui vient de naître en tant que nation indépendante après 500 ans de domination coloniale et fasciste et plus de 10 ans de lutte amère de libération. Le Mozambique a besoin aujourd’hui de concentrer toute son énergie et toutes ses ressources sur la reconstruction et le développement économique du pays. Pourtant, en dépit de ces conditions difficiles, le Mozambique est resté fidèle aux résolutions et aux décisions de l’Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Parce qu’il respecte ces résolutions et décisions pour soutenir les mouvements de libération et appliquer les sanctions contre le régime raciste illégal de la Rhodésie du Sud, le Mozambique est devenu la cible de l’agression. Le Mozambique paie un prix très élevé pour rester fidèle aux principes de la Charte et mettre scrupuleusement en oeuvre les décisions de l’ONU.

81. Lorsque le Mozambique a décidé de fermer ses frontières avec la Rhodésie, il ne l’a pas fait sans grands sacrifices car cette action allait à l’encontre de sa propre économie. Pourtant, il était disposé à sacrifier ses propres intérêts économiques au service de la justice pour rester loyal aux décisions du Conseil de sécurité. Nous avons maintenant une situation scandaleuse, dans laquelle un Membre fidèle de l’Organisation, la République populaire du Mozambique, est victime de destructions énormes, tant en vies humaines que matérielles, pour la seule raison qu’il est fidèle aux décisions de l’Organisation. Cependant, le régime illégal continue d’échapper aux mesures effectives et réelles que le Conseil est capable d’imposer. Profitant de l’inaction du Conseil, le régime de Smith a continué de défier la communauté internationale et a intensifié sa répression au Zimbabwe et ses actes d’agression contre les Etats africains indépendants voisins.

82. Au cours de l’année écoulée, le Mozambique est devenu une cible particulière. Plus de 140 actes d’agression ont été commis contre ce pays. L’invasion récente de Mapai a causé la mort de civils innocents et la destruction délibérée de bétail, d’écoles, d’hôpitaux, de centres de communication et d’autres biens : Il est alarmant et révélateur de constater que le régime de Smith est aujourd’hui mieux équipé que jamais du point de vue militaire. Les troupes rebelles utilisent aujourd’hui de l’artillerie lourde, des chars, des véhicules de transport de troupes et même des avions chasseurs Mirage dont l’origine nous fait douter de la sincérité de ceux qui prétendent s’opposer au régime de Smith.

83. Il faut absolument qu’en examinant ces derniers actes d’agression contre le Mozambique le Conseil tienne compte de leurs causes et de leurs effets. N’oublions pas que le coeur du problème c’est la persistance du régime illégal. Voilà la cause du conflit dans la région. L’agression contre le Mozambique, tout comme l’agression contre la Zambie et le Botswana, n’est qu’une manifestation des conséquences de la persistance du régime illégal et de ses manoeuvres désespérées pour s’accrocher au pouvoir. Si le Conseil de

sécurité veut réellement faire disparaître la cause de l'agression, il faut qu'il abatte le régime illégal. La simple existence du régime de Smith en Rhodésie est en elle-même une agression et représente une menace à la paix dans la région et à la sécurité internationale.

84. Les actes d'agression systématiques et répétés commis par le régime rebelle illégal contre les Etats africains voisins, dont tout récemment le Mozambique, font une obligation au Conseil, en tant qu'organe responsable de la paix et de la sécurité internationales, de prendre des mesures concrètes. Ces mesures devraient porter sur des domaines différents mais liés entre eux. Nous envisageons, et nous escomptons, que le Conseil prendra des décisions à l'encontre du régime raciste et de ses collaborateurs, en faveur du Mozambique, et accordera une assistance concrète au mouvement de libération du Zimbabwe.

85. Il y a près d'un mois que la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie a adopté par consensus la Déclaration de Maputo et le Programme d'action pour la libération du Zimbabwe et de la Namibie [voir S/12344/Rev.1 du 22 juillet 1977]. La Conférence a reconnu que les sanctions à l'encontre du régime illégal devraient être intensifiées et étendues afin d'inclure les mesures prévues à l'Article 41 de la Charte. Tous les Etats Membres n'ont pas appliqué pleinement les sanctions, et, dans certains cas, celles-ci sont complètement éludées. Les condamnations répétées du régime illégal ne sont pas toujours suivies d'actes. A l'heure actuelle, le Conseil devrait répondre de façon positive à l'appel lancé à Maputo en vue d'élargir les sanctions pour qu'elles incluent toutes les mesures envisagées à l'Article 41 de la Charte. Dans le même esprit, il faut accorder tout l'appui possible au mouvement de libération pour qu'il puisse intensifier sa lutte et renverser le régime de Smith.

86. La communauté internationale a le devoir d'aider les mouvements de libération à libérer leur pays. Tant que le Zimbabwe ne sera pas libre, les Etats voisins continueront à pâtir lourdement de sa lutte. La position géographique de ces pays les oblige à en faire les frais au nom de la communauté internationale. Cette dernière, en conséquence, a le devoir d'aider les pays qui sont victimes, de la part du régime raciste, d'un harcèlement incessant et d'agressions répétées.

87. En examinant la question des actes d'agression commis contre le Mozambique, le Conseil doit admettre que ce pays a été acculé à un état de guerre permanent. Dans ces conditions, le Mozambique a besoin de renforcer sa capacité de défense. Bien entendu, cela représenterait pour ses ressources une ponction beaucoup plus grave que ne l'exigeraient les besoins normaux de défense. A cet égard, l'Organisation de l'unité africaine a demandé à juste titre à tous les Etats de fournir au Mozambique toute l'assistance matérielle dont il a besoin pour défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale. Au nom de l'OUA et de la délégation tanzanienne, je dirai notre conviction que le Conseil répondra favorablement à l'appel de l'OUA. Mais ce n'est pas seulement pour sa défense que le Mozambique a besoin d'une assistance urgente, c'est aussi pour son économie constamment bouleversée.

88. L'Afrique du Sud a continué de soutenir le régime illégal au mépris des résolutions et décisions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité en lui accordant son appui militaire et économique. Les chefs de gouvernement du Commonwealth, réunis à Londres au début de ce mois, ont condamné l'Afrique du Sud pour l'aide militaire et économique qu'elle continue de donner au régime illégal. Ils ont en particulier déploré et réprouvé la fourniture d'équipement militaire et de pétrole et de produits pétroliers, qui aident le régime illégal à se maintenir. Le Conseil ne saurait faire moins. Mais il est un autre point qu'il doit considérer de près. J'ai déjà dit qu'une partie de l'équipement dont se sert actuellement le régime de Smith dans ses guerres d'agression contre les Etats voisins indépendants d'Afrique n'était pas d'origine sud-africaine. Il incombe donc au Conseil de se demander comment il se fait que ce régime reçoive un tel équipement militaire de certains des pays mêmes qui clament leur indignation contre le régime illégal. Autre question importante : que va faire le Conseil pour mettre un terme à des procédés aussi scandaleux ?

89. Pour mettre un terme aux agressions répétées de la Rhodésie contre les pays voisins indépendants, il faut renverser le régime de Smith et transférer le pouvoir à la majorité de la population du Zimbabwe. Au contraire du régime paranoïaque de Smith, un gouvernement majoritaire au Zimbabwe n'aura rien à craindre de ses voisins et vivra en paix avec eux.

90. Il y a deux moyens d'exercer une pression sur Smith pour que son régime s'écroule. Tout d'abord, il y a la lutte armée des patriotes du Zimbabwe à l'intérieur de la Rhodésie. Cette pression va continuer et s'intensifier car le peuple du Zimbabwe ne déposera pas les armes avant l'instauration d'un véritable système majoritaire et l'Organisation de l'unité africaine est résolue à accroître l'aide à la lutte armée. Ensuite, il y a le poids des résolutions de l'Organisation des Nations Unies qui prévoient l'isolement du régime rebelle illégal et l'application de sanctions contre lui. On peut y ajouter les pressions politiques qui découlent des négociations actuellement en cours pour régler le problème. A notre avis, ces pressions d'ordre économique et politique devraient non seulement continuer mais s'accroître, directement ou indirectement. Il ne faut rien négliger pour abattre le régime de Smith le plus rapidement possible, et nous demandons au Conseil de le dire à haute et intelligible voix.

91. On peut arguer que les négociations seront compromises si ces pressions s'accroissent. Mais, à notre avis, c'est le contraire qui se produira. Si nous diminuons ces pressions, et même si nous manquons de les accentuer, Smith pensera que le temps travaille pour lui et recevra de nouveaux armements pour de nouveaux actes d'agression. En fait, depuis 12 ans que dure la rébellion de Smith, une chose est devenue évidente : c'est lorsque Smith a fait l'expérience de pressions maximums simultanées, d'ordre militaire, économique et politique, qu'il a fait des tentatives de négociations.

92. En tant que voisins immédiats, les Tanzaniens savent bien quels sacrifices énormes le peuple mozambicain consent pour sauvegarder l'indépendance des Etats indépendants

d'Afrique, pour affirmer le droit à la dignité humaine des Noirs d'Afrique australe et pour défendre l'honneur de notre continent. Grâce à de tels sacrifices, l'indépendance de mon pays est mieux assurée. Je veux, à cette occasion, non seulement appuyer la cause du Mozambique au Conseil mais aussi remercier de tout coeur le FRELIMO, le Gouvernement et le peuple du Mozambique des sacrifices qu'ils ont consentis. Le peuple mozambicain, sous la direction du FRELIMO, est un peuple courageux, engagé, travailleur et persévérant. Il a demandé à la communauté internationale une plus grande compréhension, une plus grande sympathie et une plus grande assistance afin de pouvoir continuer de porter le fardeau que lui impose la lutte de libération du Zimbabwe. Je ne doute pas que le Conseil entendra cet appel et mobilisera la communauté internationale en faveur du Mozambique.

93. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le Premier Vice-Premier Ministre de la République populaire d'Angola, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

94. **M. DOS SANTOS** (Angola): L'attention de la communauté internationale, une fois encore, se porte aujourd'hui sur New York, où le Conseil de sécurité a dû se réunir d'urgence pour examiner la situation créée à la frontière du Mozambique et pour se prononcer sur les nouveaux actes d'agression contre un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies — la République populaire du Mozambique — par le régime raciste et illégal d'Ian Smith.

95. Des sanctions économiques, des décisions et résolutions ont été adoptées par l'Assemblée générale condamnant la politique raciste et fasciste d'*apartheid*, l'occupation illégale du Territoire de la Namibie par l'Afrique du Sud, l'usurpation du pouvoir au Zimbabwe par une minorité blanche raciste et colonialiste avec la caution du Royaume-Uni. Des mesures pour sauvegarder le droit inaliénable des peuples de ces territoires à l'autodétermination et à l'indépendance ont également été présentées et adoptées.

96. Cependant, les faits actuels révèlent que, malgré les efforts héroïques des mouvements de libération en Afrique australe avec la solidarité active et militante des pays et des organisations épris de paix, de liberté et de progrès pour éliminer définitivement l'oppression, le racisme et le colonialisme, les régimes minoritaires et racistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie survivent grâce à l'appui militaire et financier que quelques pays occidentaux, Membres de l'Organisation des Nations Unies, leur fournissent.

97. Par conséquent, ces pays sont solidairement responsables des agressions fréquentes dont a été victime la République populaire du Mozambique et qui se sont soldées, rien que pour l'année 1976, par 41 attaques et raids lancés à plusieurs reprises à l'intérieur du Mozambique, tuant 913 civils et en blessant 203 autres. Rien qu'en août 1976, la Rhodésie a reconnu avoir tué 350 personnes; les victimes se trouvaient dans un camp de réfugiés des Nations Unies qui, d'après le régime illégal de Salisbury, était une base de guérilla. Or, cette année encore, le régime de Salisbury est fermement décidé à renouveler ses exploits, en fait à les surpasser, pour ce qui est des attaques et de la

violence. Au cours des quatre premiers mois de 1977, le régime illégal de Smith a lancé 78 attaques. Le 31 mai, des troupes de l'armée de terre rhodésienne, avec l'appui massif des forces aériennes, ont attaqué le Mozambique et occupé la ville de Mapai. Mapai deviendra un crime de guerre, car cette ville est à l'heure actuelle complètement détruite.

98. Au cours des dernières séries d'attaques rhodésiennes contre la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mozambique, le régime illégal de Smith a effectué une autre tentative d'invasion, appuyée par l'artillerie lourde, des blindés et des avions. Pour ne donner qu'une brève description des dégâts causés par l'attaque de Smith dans la province de Manica, dans les villages de Catandica, Nyazonia, Chiaran et Mavonde, 1066 personnes ont été tuées et 329 blessées. Dans la province de Gaza, dans les villages de Pafuri, Chicualacuala, Chitanga, Machaila et Mapai, 141 personnes ont été tuées et 148 blessées.

99. Le général Walls a qualifié l'invasion de grande envergure effectuée le 31 mai de simple "exercice défensif" qui, selon ce général raciste rhodésien, ne comportait "rien d'agressif". L'impérialisme et ses alliés ont un vaste répertoire d'euphémismes quand il s'agit de pertes de vies africaines ou quand la souveraineté africaine est en jeu.

100. L'intervention faite au Conseil par Son Excellence le Ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique montre à l'évidence le caractère inhumain, rétrograde et machiavélique du régime d'Ian Smith et comment ce dernier utilise l'aide économique, les mercenaires, les armements modernes et l'argent que les impérialistes des Etats-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de la République fédérale d'Allemagne et autres lui ont accordés pour attaquer des Etats souverains et indépendants et mettre en danger la paix et la sécurité dans la partie australe du continent africain.

101. La discussion sur l'agression commise par l'Afrique du Sud contre la République populaire d'Angola est encore fraîche à la mémoire des membres du Conseil. A ce moment-là, le degré de violence utilisée, les pertes en vies humaines et les dégâts matériels subis par l'économie de notre jeune pays, évalués en millions de dollars, ont conduit le Conseil à adopter la résolution 387 (1976) du 31 mars 1976, qui exigeait une indemnisation appropriée, laquelle, jusqu'à présent, n'a pas été payée par le régime raciste.

102. Cependant, les impérialistes et racistes sud-africains et rhodésiens font actuellement un front commun sur le plan diplomatique et militaire et, agissant directement ou par l'intermédiaire de laquais, prétendent intimider ou décevoir les pays de première ligne, qui sont prêts à accomplir leur mission historique en accordant un appui diplomatique et une aide matérielle concrète aux combattants de la liberté de l'Afrique australe.

103. En ce moment, nous constatons l'accroissement de l'agressivité des régimes racistes de Pretoria et de Salisbury contre les pays limitrophes du Zimbabwe et de la Namibie. Les attaques armées simultanées ou intercalées des racistes contre le Mozambique, la Zambie, l'Angola et le Botswana font évidemment partie d'un plan général de déstabilisation

de la situation militaire et politique dans ces pays pour favoriser l'ingérence abusive de l'impérialisme dans leurs affaires internes et mener le continent africain vers une guerre pouvant avoir des conséquences graves et imprévues pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

104. S'il est vrai que cette action désespérée des puissances impérialistes démontre l'agonie des régimes qui défendent leurs intérêts économiques et stratégiques sur notre continent, il est vrai aussi que les peuples d'Afrique voient de plus en plus clairement que ce que l'on appelle la lutte contre l'influence socialiste ou communiste en Afrique australe n'est qu'un simple prétexte pour continuer à commettre des agressions contre eux et pour maintenir la faim, la misère, les maladies et l'exploitation cruelle et capitaliste des travailleurs africains.

105. Les peuples africains et l'Organisation de l'unité africaine ont proclamé que les régimes racistes et fascistes de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie sont leurs ennemis. Les combattants du Zimbabwe, de la Namibie et de l'Afrique du Sud, guidés par leurs représentants légitimes — respectivement le Front patriotique, la SWAPO et l'ANC —, intensifient la lutte armée parce que aucune solution politique satisfaisante ne peut intervenir sans un dialogue entre les puissances coloniales et les représentants légitimes des peuples de ces territoires. Partant, toute action diplomatique qui ne prend pas en considération ce côté fondamental du problème et qui ne considère pas les aspirations réelles des peuples à une indépendance complète, à la liberté et au progrès social est vouée à l'échec.

106. La République populaire d'Angola condamne énergiquement ce dernier acte de barbarie du régime raciste illégal de Smith et donne son appui total au Gouvernement héroïque et au peuple du Mozambique dans leur lutte pour repousser l'envahisseur. Nous renouvelons également notre engagement aux mouvements de libération qui luttent pour l'indépendance dans la région, sur le champ de bataille et à la table de négociation.

107. La République populaire d'Angola réitère son appui à la déclaration adressée au Conseil par le Gouvernement de la République populaire du Mozambique et, en rendant à ce pays un hommage militant, lui manifeste une fois de plus son encouragement pour les sanctions économiques prises contre les racistes de Rhodésie conformément aux résolutions de l'OUA et de l'ONU.

108. Nous sommes certains que ce témoignage de solidarité envers les peuples opprimés et victimes d'une agression aura une influence positive sur les résultats des travaux du Conseil.

109. Nous pensons pourtant qu'il faut faire face à tous les problèmes provoqués par l'agression des racistes rhodésiens contre la République populaire du Mozambique, sans subterfuges et sans compromis qui puissent retarder la réalisation des aspirations du peuple du Mozambique dans sa lutte pour la reconstruction nationale et pour la défense de son intégrité territoriale. La lutte continue; la victoire est certaine.

110. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): L'orateur suivant est le représentant du Sénégal, qui désire faire une déclaration en sa qualité de président du Groupe africain pour le mois de juin. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

111. M. DJIGO (Sénégal): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous exprimer toutes nos félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. C'est pour nous une source réelle de satisfaction de participer à ce débat sous votre présidence, étant donné les profonds liens de solidarité, d'amitié et de coopération qui unissent le Sénégal au Canada. Nous avons la conviction que vos qualités personnelles vous rendent éminemment qualifié pour diriger ce débat.

112. Vous me permettrez également de remercier, par votre entremise, les membres du Conseil d'avoir bien voulu m'autoriser à prendre la parole au cours de ce débat en qualité de président du Groupe des Etats d'Afrique.

113. En ouvrant à Maputo, le 16 mai dernier, la Conférence internationale pour le soutien aux peuples du Zimbabwe et de la Namibie, le président Samora Machel s'est exprimé en ces termes :

"Votre présence à cette frontière de la liberté est un encouragement puissant pour les dizaines de millions d'hommes qui, à quelques kilomètres de la ville de Maputo, vivent sous la plus féroce oppression. La radio leur transmet vos paroles et ils attendent attentivement et anxieusement votre message de solidarité; ils attendent de vous que vous affirmiez que l'humanité entière participe résolument à la lutte pour la dignité de l'homme. Bien plus, ils espèrent que vos paroles seront concrétisées par des actes de soutien, que vos paroles seront transformées en actions concrètes conduisant à la liquidation de l'oppression."

Ce message était celui que la communauté internationale entendait effectivement apporter aux peuples qui crouissent encore sous le colonialisme.

114. L'atmosphère de guerre qui règne en Afrique australe, est-il besoin de le préciser, résulte de la situation illégale et dramatique dont souffrent les peuples de cette région.

115. Au Zimbabwe, les disciples de Vorster se sont attachés depuis des années à appliquer la politique dégradante et fasciste de l'*apartheid*. L'état de fait établi en Rhodésie depuis 1965 par le régime illégal de Salisbury a soulevé la réprobation de la communauté internationale. Malgré les condamnations des Nations Unies, malgré l'imposition du système des sanctions et en dépit de certaines allégations, le régime rebelle d'Ian Smith ne s'est pas engagé dans la voie de l'établissement du gouvernement de la majorité et de la création d'une société où les droits fondamentaux de l'homme seraient reconnus à tous.

116. La responsabilité de cette situation incombe sans nul doute à la Puissance administrante, le Royaume-Uni. Le

jour qui a suivi la déclaration unilatérale d'indépendance par Ian Smith, le Conseil de sécurité s'est réuni sur la demande, entre autres, du représentant permanent du Royaume-Uni. A cette occasion, le Ministre britannique d'alors a déclaré que son gouvernement considérait la déclaration d'indépendance comme illégale et de nul effet car seul le Parlement britannique avait l'autorité nécessaire, que le seul gouvernement légal de la Rhodésie du Sud était le Gouvernement du Royaume-Uni et que celui-ci avait donc, de toute évidence, la responsabilité de faire respecter la loi en Rhodésie du Sud pour que, le moment venu, ce pays acquière l'indépendance et la liberté. Fort de cela, le Conseil adopta les résolutions 216 (1965) et 217 (1965), demandant au Gouvernement du Royaume-Uni et à la communauté internationale de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin au régime d'Ian Smith afin d'appliquer la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale. La suite réservée à ces initiatives de l'Organisation des Nations Unies est suffisamment connue des membres du Conseil pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y attarder.

117. L'histoire de la colonisation nous enseigne pourtant que le Royaume-Uni sait, lorsqu'il le désire, recourir à des moyens autres que la négociation. Il suffit d'évoquer le Kenya, Chypre, l'Inde ou Anguilla pour se convaincre que, s'agissant de la Rhodésie du Sud, le Royaume-Uni s'est refusé à s'acquitter de l'obligation qu'il a de rétablir la paix et de préparer le pays à l'indépendance.

118. Les membres de l'OTAN qui prêtent un appui militaire, politique et économique au régime de Vorster et ainsi, indirectement, au régime de Smith ont également leur part de responsabilité, que nous ne pouvons manquer de dénoncer. Par les régimes qu'ils aident à se maintenir et par les armes qu'ils y déversent, ils ont contribué à faire de l'Afrique australe une véritable poudrière.

119. Monsieur le Président, le Gouvernement mozambicain vous a saisi d'une plainte à la suite de violations de son intégrité territoriale par le régime illégal d'Ian Smith. Des soldats rhodésiens, avec un appui aérien et une importante force de blindés et d'artillerie, ont fait, le 11 juin, une nouvelle incursion en territoire mozambicain. Ainsi donc, après ses agressions du 24 mai dans la région de Cabora Bassa et du 29 mai, Ian Smith poursuit son escalade. La pertinente déclaration de M. Marcelino dos Santos, ministre du développement et de la planification économique de la République populaire du Mozambique, me dispense d'énumérer les faits.

120. Le crime du Mozambique, en vérité, est de soutenir sans faiblesse la libération du Zimbabwe, conformément aux résolutions de l'ONU. Mais cette agression dont le Mozambique est la victime, loin d'être un incident isolé, fait partie d'un plan bien conçu destiné à maintenir la domination des minorités blanches en Afrique australe. Il y a eu ces jours-ci la Zambie; en janvier dernier c'était le Botswana, et maintenant le Mozambique.

121. Devant cette situation qui ne cesse de se dégrader, il est évident que les Etats africains ne choisiront pas de rester inactifs. En effet, un acte d'agression par un régime raciste minoritaire contre un Etat africain indépendant quel qu'il soit est un acte d'agression contre l'Afrique tout entière.

122. La résolution adoptée le 26 juin par le Conseil des ministres de l'OUA, qui se réunit à Libreville [voir S/12352], est la conséquence de cette détermination de l'Afrique indépendante, qui ne se fait plus d'illusions sur les chances de réussite d'une solution négociée en Afrique australe. Je puis vous assurer que l'Afrique n'adoptera pas l'attitude stérile du spectateur. Nous sommes résolus à apporter dorénavant toute notre aide aux Etats dits de première ligne pour la sauvegarde de la dignité africaine.

123. Notre solidarité envers le Mozambique, nous ne la manifestons pas en venant ici prononcer des discours virulents contre Smith et son maître Vorster. Nous assurerons à nos frères le soutien et l'appui que requiert la sauvegarde de leur indépendance. Et c'est du reste pour cette raison que le Conseil des ministres de l'OUA a décidé de réunir d'urgence la Commission de la défense de notre organisation pour étudier l'aide militaire à apporter à nos frères du Mozambique.

124. Vous comprendrez dès lors que nous ne venons pas au Conseil de sécurité solliciter votre compassion, votre compréhension. Nous venons plutôt appeler l'attention de la communauté internationale sur la grave responsabilité qui incombe tant à ceux qui apportent leur aide aux régimes ignobles d'un Smith et d'un Vorster qu'à la Puissance administrante, le Gouvernement du Royaume-Uni, afin de l'amener à agir sans plus tarder et avec résolution pour mettre fin à la rébellion de Smith, qui menace la sécurité de notre continent.

125. A ce propos, M. Ted Rowlands a déclaré ce qui suit à Maputo :

"Le Gouvernement du Royaume-Uni accepte une responsabilité spéciale à l'égard de la Rhodésie. Le Gouvernement britannique n'a jamais renié et ne reniera jamais cette lourde responsabilité de recherche de la justice, de la liberté et de l'indépendance pour le Zimbabwe. Nous ne sommes pas des Ponce Pilate cherchant à nous laver les mains des problèmes de l'Afrique australe et rejetant notre responsabilité au Zimbabwe. C'est, comme l'a dit Jim Callaghan, une dette d'honneur que de mettre fin au régime illégal de Smith, d'établir une véritable indépendance au Zimbabwe basée sur le principe fondamental du gouvernement par la majorité, un Zimbabwe dans lequel toute la population, sans considération de race, pourra travailler ensemble pour construire un nouvel avenir pour son pays."

126. Lorsque M. Rowlands a fait cette déclaration, il a fait naître beaucoup d'espoir, mais un espoir vite dissipé lorsque, à la suite de l'agression contre le Mozambique, nous avons entendu M. David Owen déclarer, le 20 juin, au cours d'un déjeuner de presse :

"L'intégrité territoriale du Mozambique a été mise en cause par la Rhodésie, mais le fait que les Rhodésiens démentent qu'ils aient effectué de nouvelles incursions dans ce pays représente une certaine amélioration de la situation."

Nous ne voulons pas croire que ces propos participent d'un cynisme quelconque.

127. Le Mozambique, pas plus que l'Afrique, ne recherche la compréhension des "démocraties occidentales". Le problème qui nous préoccupe aujourd'hui pose, dans son acuité, la question de la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et, en l'occurrence, de son instance suprême, le Conseil de sécurité. Si l'Organisation a proclamé une opposition sans équivoque au régime minoritaire raciste illégal, si l'Organisation a déclaré son ferme soutien à la lutte légitime du peuple du Zimbabwe, si l'Organisation a demandé avec constance à tous les Etats de donner toute l'assistance possible au peuple du Zimbabwe qui lutte pour la liberté et la dignité de l'homme, si le Conseil de sécurité, dans sa résolution 217 (1965), a constaté que le maintien dans le temps du régime de Smith constituait "une menace à la paix et à la sécurité internationales", si le Mozambique doit payer cette fidélité aux principes que nous avons érigés, il n'est que juste que nous partagions les conséquences de son engagement, nous, peuples des Nations Unies.

128. Le camarade dos Santos vous a précisé l'assistance qui serait nécessaire à son pays. Je crois que nous avons le devoir de la lui apporter. En effet, les mesures urgentes de défense nationale que le Mozambique doit prendre maintenant l'obligeront sans nul doute à sacrifier certains projets de développement, et la situation économique du pays est suffisamment connue de la communauté internationale après la mission de l'Organisation pour justifier une réponse urgente à l'appel qui nous est lancé.

129. Nous avons la conviction que le Conseil sera en mesure de prendre des décisions qui tiendront compte de la gravité de la situation qui prévaut dans la région pour accorder au Mozambique l'assistance nécessaire afin de l'aider à mieux poursuivre sa politique indépendante et pacifique. La confiance conférée au Conseil, est-il besoin de le souligner, implique pour noble responsabilité première le maintien de la paix et de la sécurité internationales. La lutte continue.

130. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de Maurice pour une motion d'ordre.

131. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Nous cherchons à achever rapidement et efficacement le présent débat afin de régler cette question. Certains membres africains ont rédigé un document de travail, mais nous devons encore tenir des consultations avec d'autres Africains, compte tenu en particulier de la présence ici de ministres africains qui ont été mandatés par l'Organisation de l'unité africaine. Nous espérons pouvoir nous réunir après la présente séance, mais le temps va nous manquer et je crois qu'il serait plus avisé que les Africains se réunissent cet après-midi. Si le Conseil est d'accord, je

suggère donc que la séance de cet après-midi soit fixée à 16 heures pour donner aux Africains le temps de se consulter. Je pense que cela est d'ailleurs dans l'intérêt du Conseil car ces négociations dans les coulisses l'aideront dans ses travaux. Une heure passée dans les coulisses peut économiser au Conseil plusieurs heures de séance. Nous ne voulons pas imposer de texte au Conseil. Nous voulons nous consulter entre nous afin d'être prêts à distribuer aux autres membres du Conseil notre document de travail, entamer des négociations et recevoir leurs commentaires. Si les membres ne s'y opposent pas, puis-je vous prier, Monsieur le Président, de fixer la séance de cet après-midi à 16 heures plutôt qu'à 15 heures ?

132. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les représentants viennent d'entendre la proposition du représentant de Maurice. Je voudrais faire une seule observation. Nous avons pour cet après-midi une liste d'orateurs très longue. Même si la séance commence à 15 heures — et mon expérience de la réunion de ce matin, que nous n'avons pu commencer à l'heure bien que j'eusse fait appel à la ponctualité des membres, ne m'encourage guère à l'espérer —, il se peut que nous ne la terminions pas avant 19 h 30 ou 20 heures. Est-ce là le désir des représentants ?

133. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : Je ferai observer que nous nous sommes réunis à minuit pour la question de Chypre.

134. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je pose la question suivante au représentant de Maurice : pouvons-nous tenir notre réunion à 15 heures pour écouter tous les représentants inscrits sur la liste des orateurs, et les membres africains peuvent-ils se réunir ensuite ?

135. M. RAMPHUL (Maurice) [*interprétation de l'anglais*] : J'apprécie votre proposition, Monsieur le Président, mais en vue d'accélérer le travail du Conseil il serait préférable que les membres africains puissent discuter immédiatement du document de travail. En obtenant l'assentiment des ministres africains ici présents nous serons à même de transmettre très rapidement ce document aux autres membres du Conseil pour entendre leurs observations. Comme je l'ai dit hier, si les négociations se déroulent bien, j'espère présenter un projet de résolution au Conseil mercredi matin. Le temps joue contre nous, et je propose une méthode qui aidera, je crois, le Conseil.

136. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Avec l'assentiment du Conseil, je suis prêt à me rallier à la proposition du représentant de Maurice. Je propose donc que la séance de cet après-midi commence à 16 heures précises.

La séance est levée à 12 h 55.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم . استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة ، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف .

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
